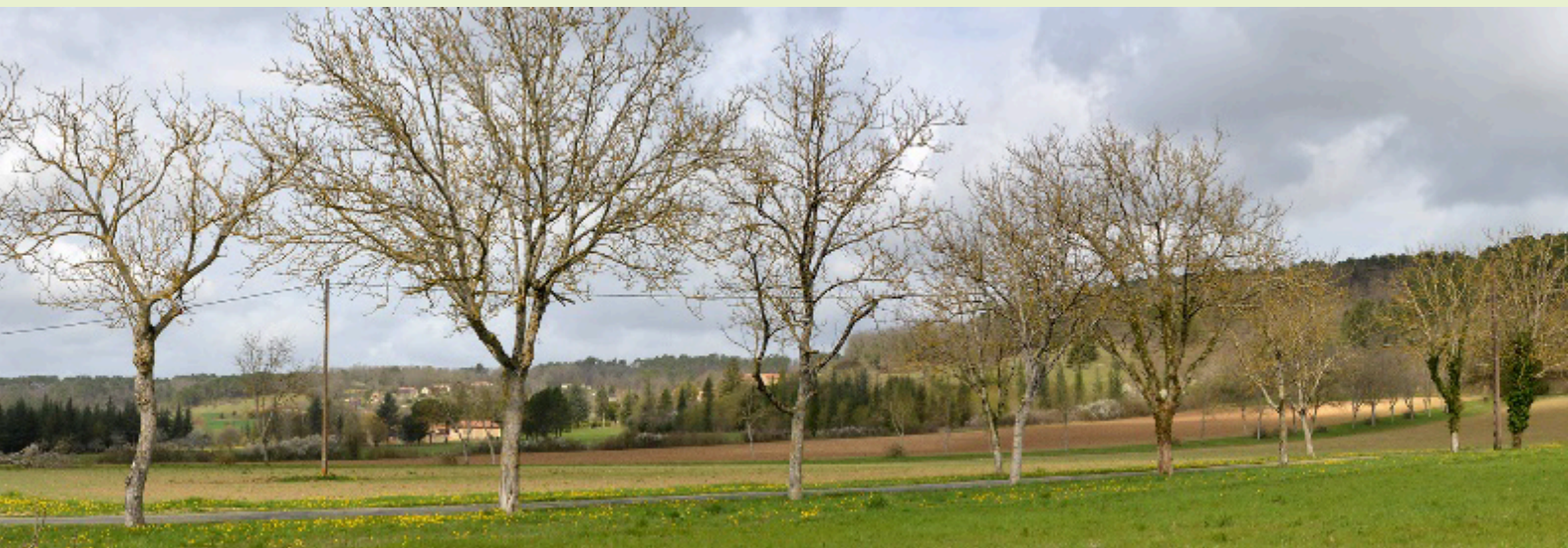


Projet Agrivoltaïque sur la commune de Grignols
Porté par EnergieKontor et Monsieur Romain Dobinski

Note d'information

Paysage et insertion du projet

Le 8 juillet 2026,



Sommaire

Analyse paysage et patrimoine	p. 3
Analyse des incidences paysagères résiduelles (photomontages)	p. 9
Synthèse : impacts & mesures	p. 17

Sources

Les informations présentées dans ce document sont issues des pièces officielles déposées dans le cadre de la demande de permis de construire du projet, déposée en décembre 2024 par les porteurs du projet.

Cette note s'appuie notamment sur les documents suivants :

- Étude environnementale – Résumé non technique (rédigée par BIGOURDAN et ENVOLIS) ;
- Étude d'impact environnemental (rédigée par ENVOLIS) ;
- PC06 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement (réalisé par URBACTIS, IDEIA VRD et ENVOLIS) ;
- PC07 – Photographie situant le terrain dans l'environnement proche (article R. 431-10, d du Code de l'urbanisme – réalisée par BIGOURDAN) ;
- PC08 – Photographie situant le terrain dans le paysage lointain (article R. 431-10, d du Code de l'urbanisme – réalisée par BIGOURDAN).
- Réponse à avis MRAe 12/02/26 - (rédigée par ENVOLIS et IDEIA VRD)

Analyse paysage et patrimoine

Interactions visuelles avec le site du projet

Le site du projet est situé dans la vallée du Vern au lieu-dit les Gauteries.

Il n'existe pas de vue plongeante sur le site de projet depuis le centre-bourg de Grignols.

Situé dans un vallon secondaire en renfoncement, le bourg ancien entretient très peu d'interaction paysagère avec la vallée du Vern. Les interactions visuelles de la vallée avec le bourg ancien ne concernent que la plaine aux alentours immédiats du Bruc et de rares points hauts dégagés des coteaux nord (Le Vignaud). **Le bourg ancien n'offre aucune co-visibilité (*) ni inter-visibilité (**) avec le site de projet.**

Seul un lotissement excentré du centre-bourg au lieu-dit Rodemiole, composé d'une dizaine de maisons plus récentes (1970), entretient des rapports visuels avec le site de projet. En raison de ses caractéristiques architecturales et urbaines différentes du bourg ancien, ainsi que de son positionnement en dehors du vallon, il est une entité urbaine bien distincte du bourg.

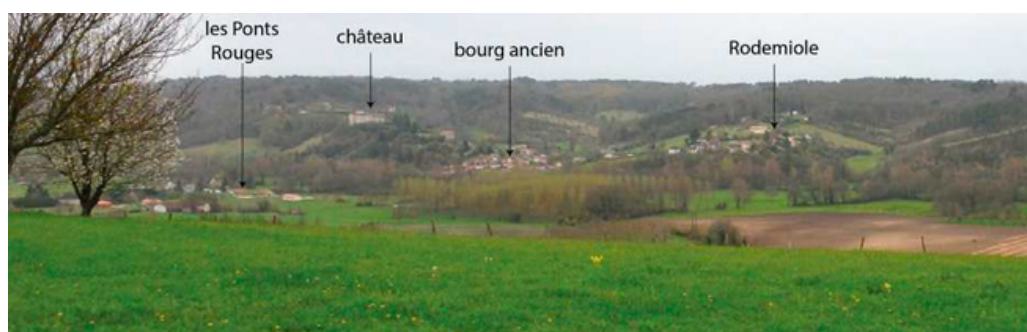


Figure 10 : Point de vue en direction de Grignols depuis Le Vignaud au NE du site, montrant les différentes zones urbaines

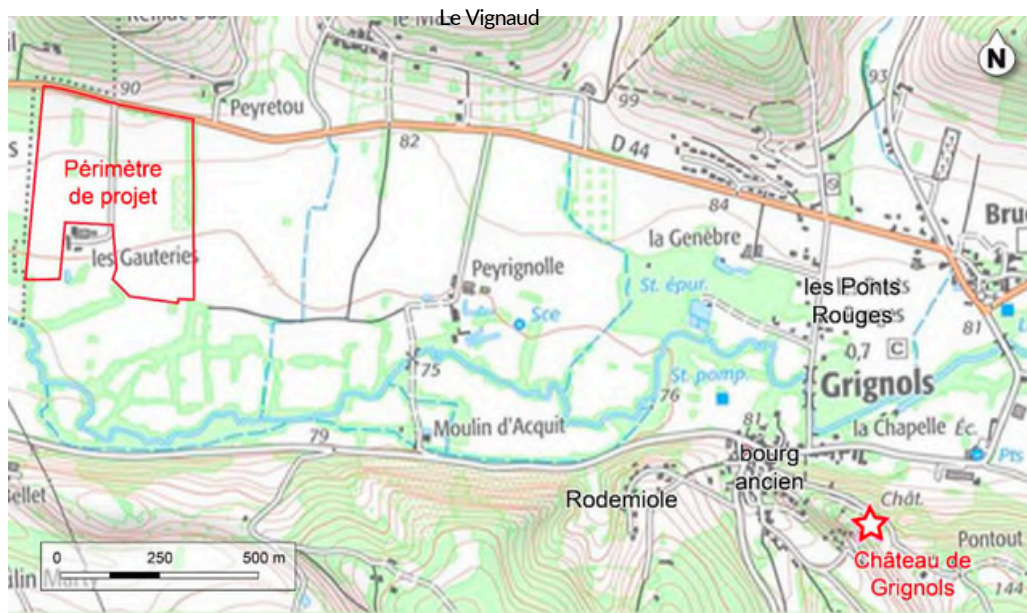


Figure 11 : Carte de localisation des différents lieux cités

(*) **Inter-visibilité** : Situation dans laquelle deux points, deux lieux ou deux éléments sont visibles l'un depuis l'autre. Autrement dit, si l'on se trouve au point A, on voit le point B, et réciproquement (sous réserve des conditions de visibilité).

(**) **Co-visibilité** : Situation dans laquelle deux ou plusieurs éléments sont visibles simultanément depuis un même champs visuel (sans avoir besoin de tourner la tête).

Source : Réponse à avis MRAe 12/02/26 - (rédigée par ENVOLIS et IDEIA VRD)



Figure 12 : Carte de localisation des points de vue

Le Château de Grignols surplombe le bourg ancien, sur le coteau sud. Plusieurs points de vue le mettent en scène, particulièrement depuis le vallon secondaire accueillant le bourg ancien (points de vue n°1 et 2), depuis les abords du Bruc (pdv n°3 et 4) et depuis Le Vignaud (pdv n°5).

Le site de projet n'est pas du tout visible depuis les points de vue 1, 2, 3 et 4. Depuis le point de vue n°5, le site est visible, mais selon un axe visuel très distinct de celui qui regarde vers le château ; il n'existe ainsi pas de co-visibilité entre le château et le site de projet depuis le point de vue n°5.



Point de vue n°1



Point de vue n°2



Point de vue n°4



Point de vue n°5



Zoom (pdv n°5)

Figure 13 : Points de vue

Source : Réponse à avis MRAe 12/02/26 - (rédigée par ENVOLIS et IDEIA VRD)

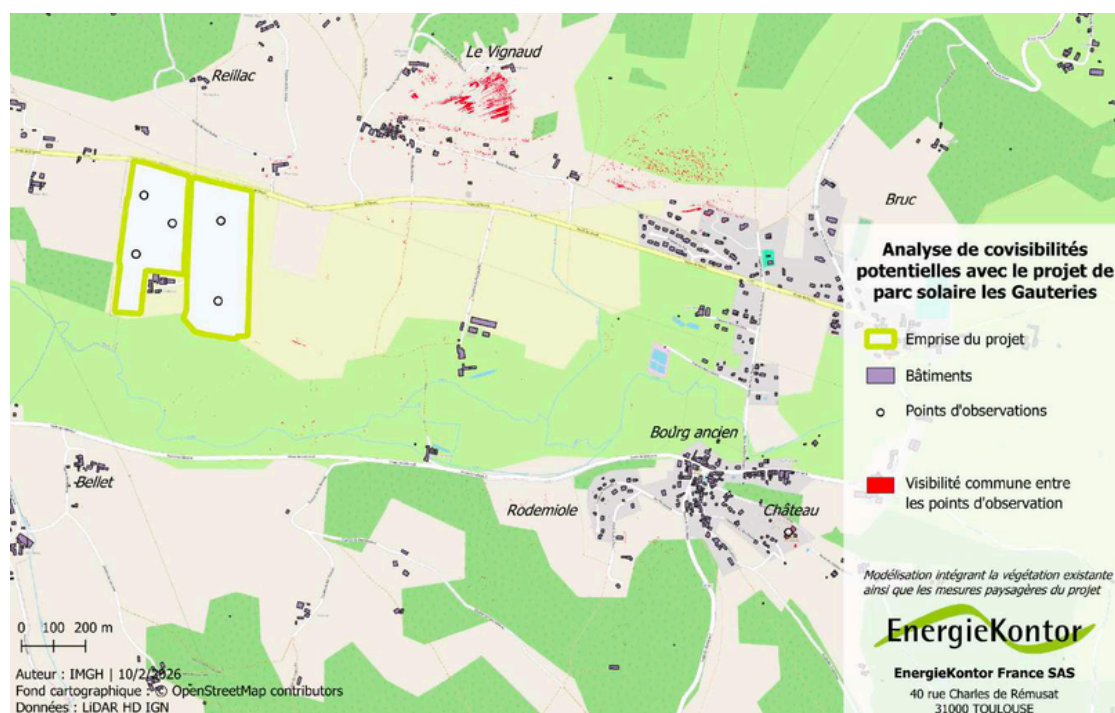


Figure 14 : Cette carte détaille les zones depuis lesquelles le château et le projet pourraient être visibles. Elle montre qu'ils ne sont jamais visibles dans un même champ visuel (pas de co-visibilité), le projet étant visible dans un axe nord-est>sud-ouest et le château dans un axe nord-ouest>sud-est. Par ailleurs, ces zones sont majoritairement situées sur des versants agricoles.

Le château est visible depuis d'autres points de vue dans la plaine à l'ouest, notamment depuis des sections de la RD44, mais de façon moins directe. En effet, la trame végétale de la plaine s'interpose souvent comme écran visuel et la face perceptible du château est masquée partiellement par des conifères (points de vue ci-après).



Point de vue n°6



Point de vue n°7



Zoom du point de vue n°7

Source : Réponse à avis MRAe 12/02/26 - (rédigée par ENVOLIS et IDEIA VRD)

Le Château de Grignols, en raison de sa position en surplomb, offre des vues en direction de la plaine. Il présentera ainsi une inter-visibilité partielle avec le projet.

En raison de son éloignement (1,7 km), le projet se distinguera à peine, apparaissant comme une trame foncée homogène, en fond de vallée, à l'instar des prairies et des champs de monoculture existants. Il ne s'interposera pas devant les arrière-plans des coteaux, ne perturbant ainsi pas la lecture paysagère de la vallée. Par ailleurs, le maintien et le renforcement des alignements de noyers sur le site de projet, ainsi que les haies, contribueront à fondre encore davantage le projet dans le paysage de la vallée.

Il convient aussi de rappeler que le château correspond à une résidence secondaire privée ; il n'est ouvert qu'à de très rares occasions au public.



Figure 15 : Photo-interprétation réalisée avec un drone, à hauteur de la tour du Château de Grignols (janvier 2026)

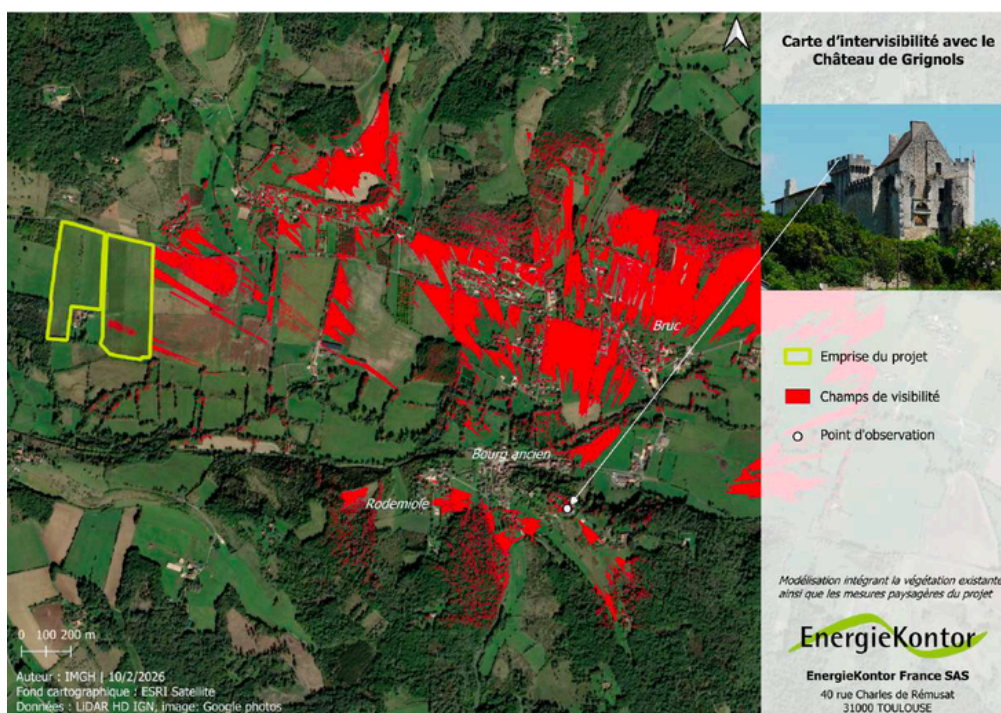


Figure 16 : Carte montrant les zones qui seront en inter-visibilité avec le point le plus haut du Château de Grignols, une fois le projet réalisé avec les mesures paysagères. La carte confirme que le projet ne fait pas partie des principales zones de sensibilité visuelles vis-à-vis du château et que l'inter-visibilité se limitera à une toute petite zone à l'intérieur du site de projet.

La Vallée du Vern - Évolutions paysagères notables au XXe siècle, dont témoignent les photos satellites anciennes :



Vue satellite de 1950 issue de Géoportail (en rouge : emprise du projet)



Vue satellite de 1996 issue de Géoportail (en rouge : emprise du projet)



Vue satellite de 2024 issue de Géoportail (en rouge : emprise du projet)

Figure 17 : Vues satellites

Ainsi, en 1950, la vallée est un paysage ouvert de toute petites parcelles polyculturelles, ponctuées d'arbres isolés et alignés. Les champs s'étendaient jusqu'au bord du Vern, lisible en raison de l'ourlet végétal continu qui l'accompagnait.

Au cours de la 2e moitié du XXe siècle, le parcellaire subit un remembrement et une simplification des cultures. De grandes parcelles monospécifiques s'étirent sur la totalité des hautes terrasses alluviales. Le fond de vallée se ferme par endroits, avec des peupleraies, des boisements de conifères persistants (comme à l'ouest du site de projet) et une densification des haies bocagères ; le Vern est nettement moins lisible, de même que l'axe de la vallée.

Source : Réponse à avis MRAe 12/02/26 - (rédigée par ENVOLIS et IDEIA VRD)



Figure 18 : Vue vers l'est, dans l'axe de la vallée du Vern (site de projet à l'arrière du boisement de conifères)

Dans la portion de vallée à l'est du site de projet, au droit des bourgs du Bruc et de Grignols, une urbanisation semi-continue s'est aussi mise en place ; des petits lotissements d'habitations mitent le paysage agricole. Les clôtures opaques et les haies persistantes monospécifiques qui les enclosent participent à la fermeture du paysage de cette section de la vallée.



Figure 19 : Vue vers le sud-ouest, dans la vallée du Vern, au niveau du Bruc

Dans les domaines agricoles qui se maintiennent, il n'est pas rare de constater l'apparition de hangars photovoltaïques (Peyrignolle, Foncouverte, Combalou...). De même, on observe des panneaux sur les toitures des maisons. La technologie photovoltaïque n'est ainsi pas une nouvelle composante.

En conclusion, le paysage de cette portion de vallée a évolué et continue d'évoluer, parallèlement aux facteurs humains. Outre la préservation du patrimoine, abordée dans les paragraphes précédents, la préservation de la Vallée du Vern est à chercher dans le respect des dimensions parcellaires, des trames végétales, de l'échelle et des plans paysagers. **Le dimensionnement du projet et son accompagnement végétal se sont attachés à respecter ces objectifs.**

Le projet de parc agrivoltaïque **respecte l'échelle paysagère actuelle** : il se superpose à des parcelles existantes de l'exploitation de Peyrignolles, qui conserveront leur fonction agricole. La « plage » de panneaux photovoltaïques s'inscrira dans la géomorphologie des hautes terrasses alluviales, **ne cachant pas la vue sur les coteaux** et maintenant un paysage semi-ouvert.

Les panneaux, noirs et traités anti-reflet, restent dans une gamme colorimétrique proche des terres labourées et des boisements.

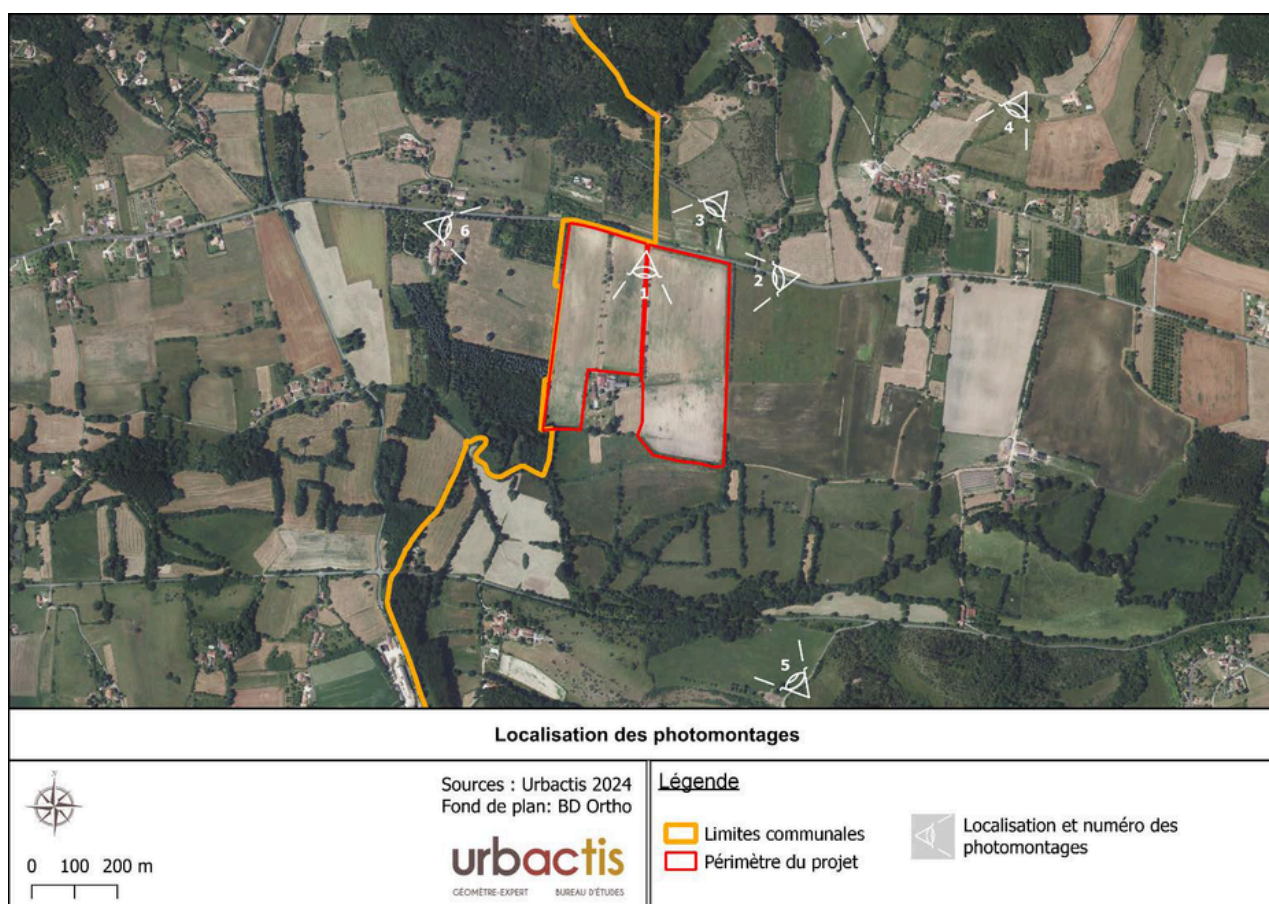
Les alignements de noyers, **maintenus et renforcés**, continueront de souligner la pente douce des terrasses alluviales et à marquer les limites des parcelles. Ils permettront aussi **une insertion encore plus discrète des panneaux dans le paysage proche.**

De façon générale, le projet **ne modifiera pas la lecture de la direction de la vallée**, puisqu'il **ne ferme pas le paysage**, au contraire d'un boisement de haute taille. Du fait de leur situation en contrebas de la RD44, les panneaux laissent filer la vue au-dessus d'eux, permettant une perception normale des coteaux. **Seuls les points de vue à l'intérieur du site et depuis une section de 500 m sur la RD44 seront impactés**, ce qui reste **très modeste à l'échelle de la vallée.**

Source : Réponse à avis MRAe 12/02/26 - (rédigée par ENVOLIS et IDEIA VRD)

Analyse des incidences paysagères résiduelles

Les incidences résiduelles, correspondant aux effets du projet après la mise en œuvre des mesures paysagères, sont évaluées à l'aide de photomontages montrant l'état actuel, l'état futur sans mesures et l'état futur avec mesures.



D'après les photomontages, les mesures retenues devraient permettre de réduire la visibilité sur les installations photovoltaïques. La teinte foncée des modules permet d'abord une meilleure cohérence avec la colorimétrie du paysage.

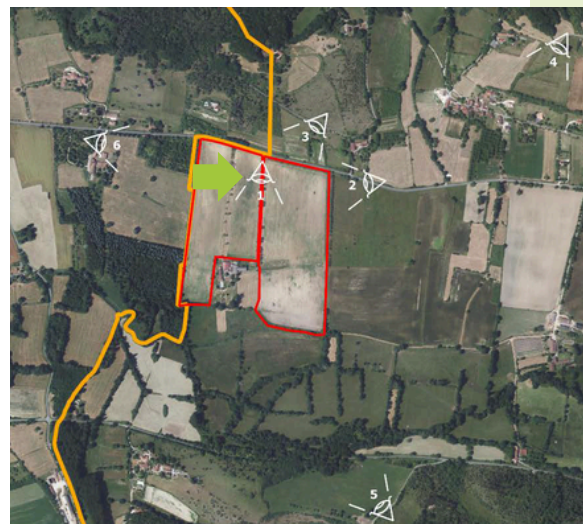
Depuis les points de vue des coteaux, le parc agrivoltaïque demeurera visible, mais les mesures d'intégration paysagère permettront de filtrer partiellement les vues et d'améliorer son intégration paysagère en matière de compartimentation.

L'effectivité de ces mesures sera dépendante d'une plantation dans les règles de l'art et d'un suivi adéquat pendant les deux années d'entretien. Les installations devraient rester partiellement visibles en période hivernale, au travers d'un rideau filtrant de végétation, le long de la RD44 et depuis les points de vue des coteaux.

Source : Étude d'impact environnemental (rédigée par ENVOLIS) ;

Photomontage du point de vue 1

Photomontages du point de vue 1
depuis l'impasse des Gauteries



Avant projet



Photo du point de vue 1 depuis l'impasse des Gauteries (source : PC07 – Photographie situant le terrain dans l'environnement proche (article R. 431-10, d du Code de l'urbanisme – réalisée par BIGOURDAN))

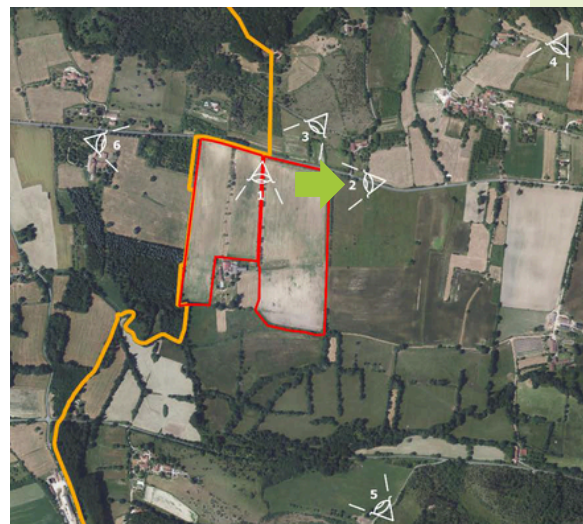
Après projet



Photomontage du point de vue 1 depuis l'impasse des Gauteries (source : PC06 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement (réalisé par URBACTIS, IDEIA VRD et ENVOLIS))

Photomontage du point de vue 2

Photomontages du point de vue 2
depuis la route de Neuvic RD44

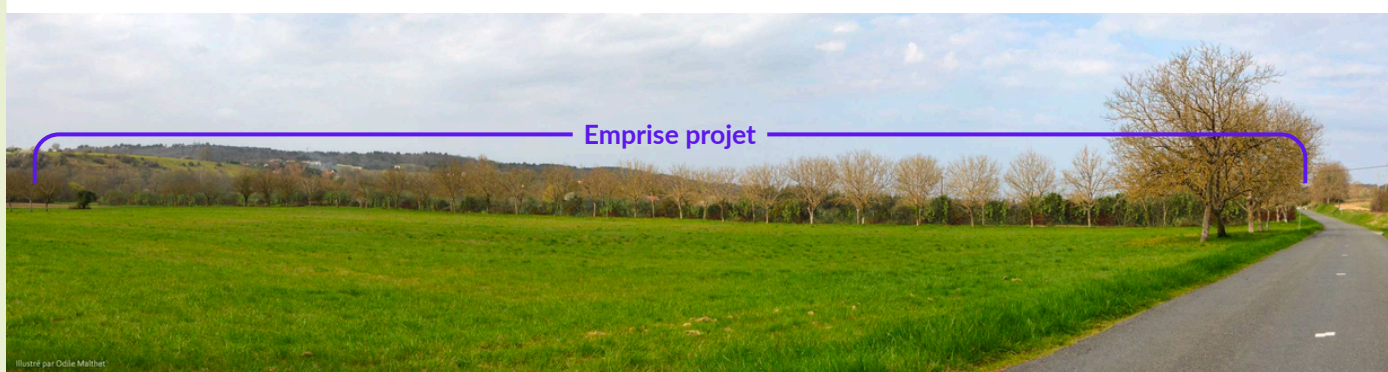


Avant projet



Photo du point de vue 2 depuis la route de Neuvic RD44 (source : PC07 – Photographie situant le terrain dans l'environnement proche (article R. 431-10, d du Code de l'urbanisme – réalisée par BIGOURDAN))

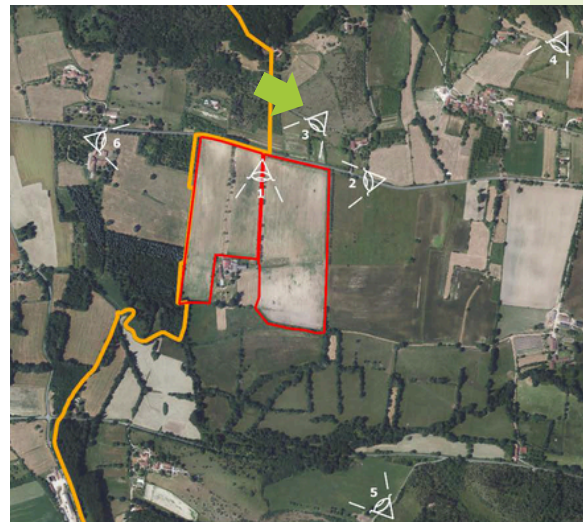
Après projet



Photomontage du point de vue 2 depuis la route de Neuvic RD44 (source : PC06 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement (réalisé par URBACTIS, IDEIA VRD et ENVOLIS))

Photomontage du point de vue 3

Photomontages du point de vue 3
depuis la route de Haut Reillac



Avant projet



Source : EnergieKontor

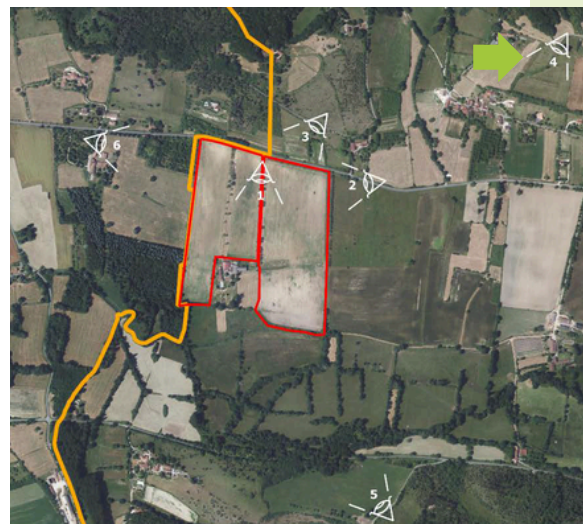
Après projet



Photomontage du point de vue 3 depuis la route de Haut Reillac (source : PC06 – Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement (réalisé par URBACTIS, IDEIA VRD et ENVOLIS))

Photomontage du point de vue 4

Photomontages du point de vue 4
depuis la voie d'accès au hameau de Vignaud sur le coteau nord



Avant projet



Figure 229 : Photomontages du point de vue 4 depuis la voie d'accès au hameau de Vignaud sur le coteau nord - Etat actuel (source : BIGOURDAN)

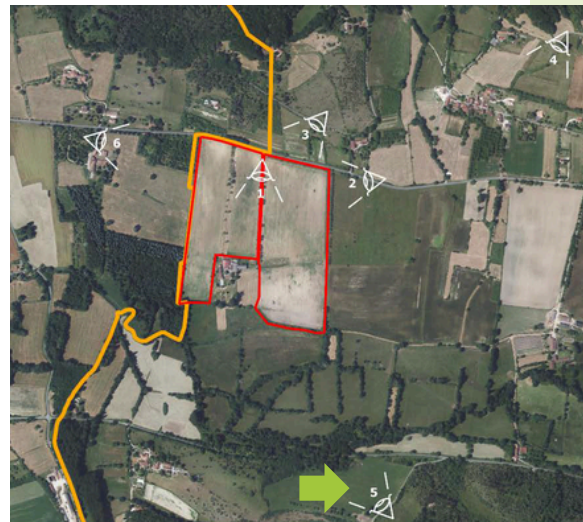
Après projet



Figure 230 : Photomontages du point de vue 4 depuis la voie d'accès au hameau de Vignaud sur le coteau nord - Etat projeté AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

Photomontage du point de vue 5

Photomontages du point de vue 5
depuis une route des coteaux sud



Avant projet



Figure 231 : Photomontages du point de vue 5 depuis une route des coteaux sud – Etat actuel (source : BIGOURDAN)

Après projet

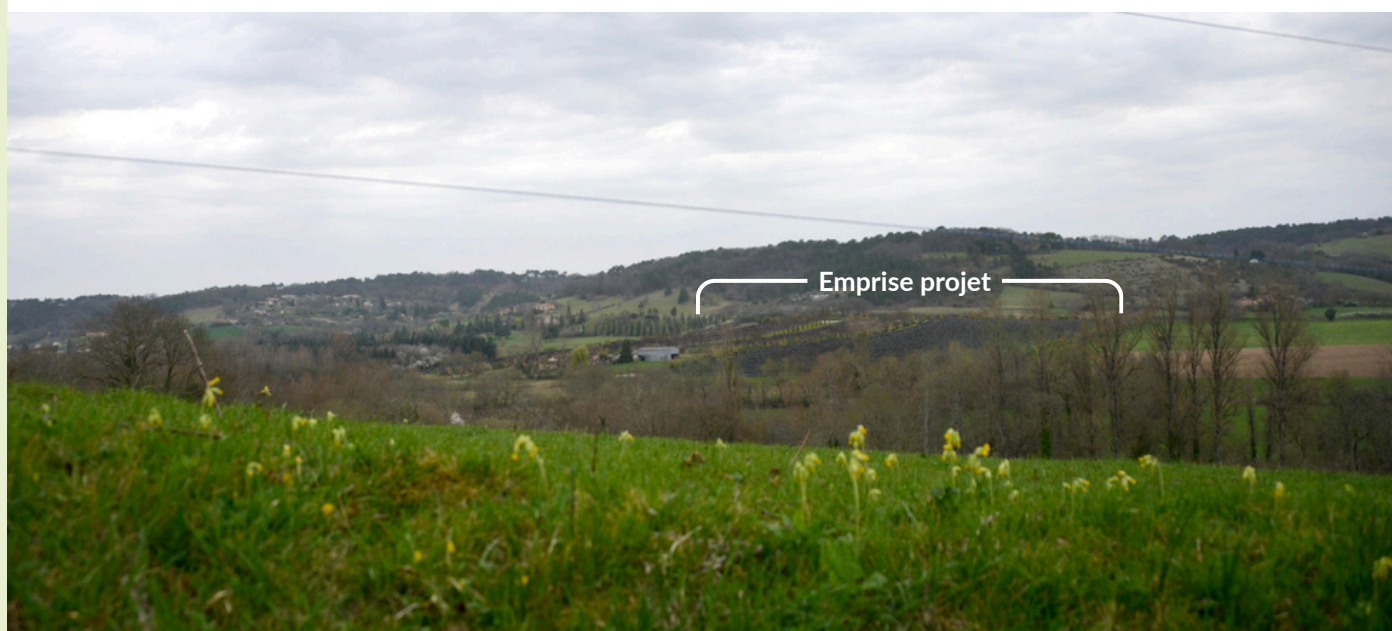
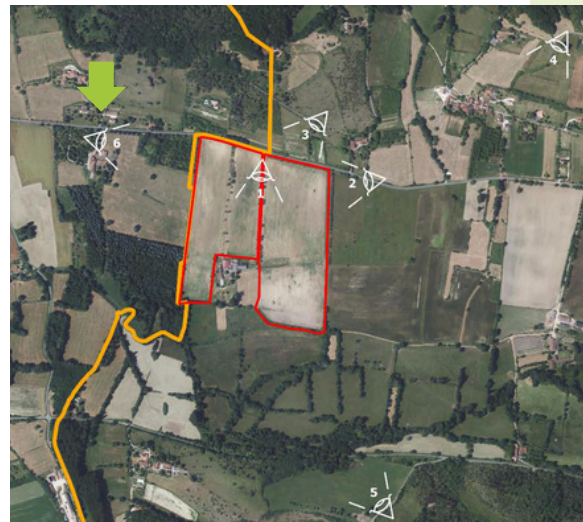


Figure 232 : Photomontages du point de vue 5 depuis une route des coteaux sud – Etat projeté AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

Photomontage du point de vue 6

Photomontages du point de vue 6
depuis la voie d'accès au Manoir des Lespine (Linceuil Bas)



Avant projet



Figure 233 : Photomontages du point de vue 6 depuis la voie d'accès au Manoir des Lespine (Linceuil Bas) – Etat actuel
(source : BIGOURDAN)

Après projet

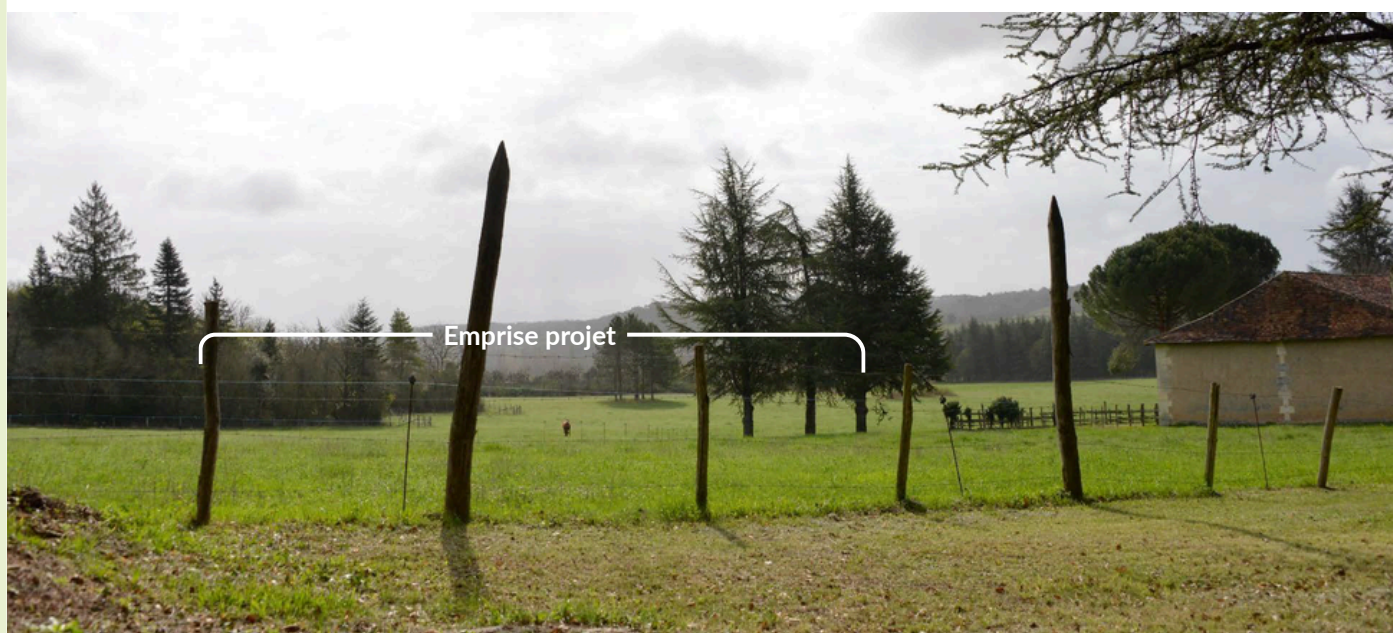


Figure 234 : Photomontages du point de vue 6 depuis la voie d'accès au Manoir des Lespine (Linceuil Bas) – Etat projeté
AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

Photomontage du point de vue 7

Photomontages du point de vue 7
depuis le lieu-dit Rodemiole

Avant projet

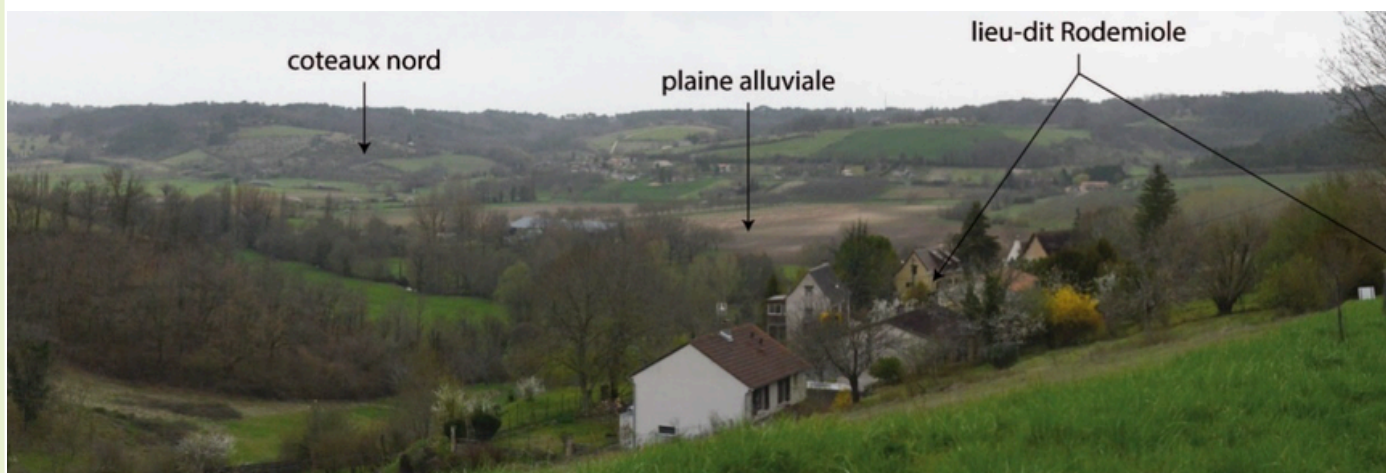


Figure 110 : Maisons à flanc de coteau au lieu-dit Rodemiole (hors centre-bourg), offrant des panoramas sur la Vallée du Vern (source : BIGOURDAN)

Après projet



Figure : Photomontages du point de vue 7 depuis le lieu-dit Rodemiole - Etat projeté AVEC MESURES (source : BIGOURDAN)

Synthèse : impacts et mesures

Thématique		Impact brut	Mesure d'évitement et de réduction	Impacts résiduels
Patrimoine	Vestige archéologique	Faible	Evitement des sites à enjeux paysagers majeurs du territoire : potentiels vestiges archéologiques et arbres à conserver Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones de circulation des engins de chantier Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines Plantations diverses visant la mise en valeur du milieu naturel et des paysages	Négligeable
	Perception depuis le Château de Grignols	Faible		Très faible
	Perception depuis le hameau de Peyrignolle	Faible		Très faible
	Perception depuis les hameaux des côteaux (Le Mas, Le Vignaud, les Bertrands Hauts, Le Gorré, Bellet, impasses des Pouyades et des Châtaigniers et Rodemirole)	Moyen		Faible à très faible
	Perception depuis les hameaux des côteaux (La Grange du Bost, Peyretou, Reillac Bas, Linceuil Haut, Le Pont)	Faible		Très faible à négligeable
Patrimoine / Paysage	Perception depuis le hameau de Linceuil Bas (Manoir des Lespine)	Moyen		Faible
Paysage	Travaux VRD (terrassements, voiries, pistes et plateformes)	Faible		Négligeable
	Suppression de quelques noyers à l'est du projet	Faible		Négligeable
	Perception depuis la RD44	Fort		Moyen
	Perception depuis quelques courtes sections de routes sur les côteaux	Fort		Moyen
	Perception depuis une section du sentier historique de Grignols	Fort		Moyen
	Perception depuis le hameau des Gauteries	Fort		Faible

Source : Étude environnementale – Résumé non technique (rédigée par BIGOURDAN et ENVOLIS) ;